

L'an deux mille seize, le trente et un mai à vingt heures, les membres du Conseil municipal de la commune de Champagne-en Valromey se sont réunis à la mairie de Champagne-en-Valromey, après convocation légale du 24 mai 2016, sous la présidence de Monsieur Philippe GONDARD, 1^{er} Adjoint représentant Monsieur Claude JUILLET, Maire empêché.

Etaient présents : Mesdames Laurence ROUX, Evelyne SERPOL, Bernadette ELGER, Eveline BONDET, Messieurs Dominique CHARVET, Bernard GINESTE, Philippe GONDARD, Jean MOCHON, Mathias RICHARD, Christian ROUSSEL et Jacques TARDY

Excusés : Monsieur Claude JUILLET

Madame Marcelle GAILLARD qui donne pouvoir à Madame Evelyne SERPOL

Absente : Madame Martine CONVERT

Secrétaire de séance : Monsieur Christian ROUSSEL

Le compte-rendu de la séance précédente est approuvé à l'unanimité.

MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET

Monsieur Philippe GONDARD, 1^{er} Adjoint représentant le Maire empêché rappelle au conseil municipal la délibération du 12 janvier 2016 décidant de créer un poste d'agent d'entretien pour assurer l'entretien des nouveaux locaux de la mairie au niveau du cadre d'emploi des adjoints techniques pour une durée hebdomadaire de service de 4h30. Il précise qu'après quelques mois d'expérience, cette durée hebdomadaire de service s'avère trop élevée par rapport aux besoins sollicités pour l'entretien de ces locaux. Ainsi il conviendrait, à compter du 1^{er} juillet 2016 de modifier le tableau des emplois permanents à temps non complet comme suit :

- Supprimer l'actuel poste d'adjoint technique d'une durée hebdomadaire de 4h30 et créer un poste similaire d'une durée hebdomadaire de 3h30 sous réserve d'un avis favorable du Comité Technique Paritaire.

Le conseil municipal donne son accord.

PROGRAMME ANNUEL DES TRAVAUX DE VOIRIE

Monsieur Philippe GONDARD, 1^{er} Adjoint représentant Monsieur Claude JUILLET, Maire empêché, expose au conseil municipal que deux entreprises de Travaux Publics ont été contactées pour établir des devis quant au programme annuel des travaux de voirie à réaliser sur la commune.

Dominique CHARVET fournit une analyse détaillée des devis présentés par les entreprises GCTP Travaux Publics – VRD et EIFFAGE Route

Puis il donne lecture des différents devis :

- G.C.T.P : 83 656.10 € HT
- EIFFAGE Route : 79 923.60 € HT

Le conseil Municipal décide de retenir l'Entreprise EIFFAGE Route pour la réalisation du programme annuel des travaux de voirie pour un coût total HT de 79 923.60 € HT.

REGLEMENTS DU TERRAIN MULTISPORTS ET DE L'AIRE DE JEUX

Suite aux différents désagréments rencontrés sur l'aire de jeux et sur le terrain multisports sis tout près du terrain de camping municipal et du lotissement communal Le Bossin, le conseil municipal décide de prendre deux arrêtés municipaux portant sur les règles d'utilisation du city stade et de l'aire de jeux.

Ceux-ci seront affichés sur place dans une vitrine extérieure achetée tout spécialement.

Le non respect de ces arrêtés entre dans le champ d'application de l'article R 610.5 du Code Pénal et est passible d'une expulsion immédiate et d'une contravention de 1^{ère} classe.

Monsieur Dominique CHARVET rappelle qu'il avait été envisagé de planter une haie séparant le complexe sportif du lotissement communal pour atténuer le bruit et le vis-à-vis. Projet à revoir lors de la prochaine rencontre avec la commission des travaux.

CHAUFFAGE DU BATIMENT ANNEXE DE LA MAIRIE

Malgré les travaux de désembouage réalisées par l'entreprise LAGRANGE dans le cadre de son marché de réhabilitation de la mairie, une modification hydraulique du chauffage de l'ancienne cantine est à prévoir.

Elle comprend :

- Vidange de l'installation, dépose des radiateurs, remise en eau et purge, démontage en partie du faux plafond et remise en place des plaques déposées
- Alimentation des radiateurs en tube cuivre compris raccords, brasures et colliers de fixations.

Un devis a été établi par l'Entreprise LAGRANGE pour un coût HT de 3 791.07 € HT

Le conseil donne son accord.

Les travaux débiteront en fin d'été avec un délai d'exécution fin septembre.

STATION-SERVICE

Les cartes GR n'étant pas acceptées, la commune et d'autres utilisateurs ne peuvent s'approvisionner en carburants à la station-service de Champagne.

Le conseil décide de réitérer sa demande auprès de la Société CHARVET LA MURE BIANCO – GROUPE TOTAL.

CIRCULATION AU CENTRE DU VILLAGE

Suite à l'accident de circulation survenu le 3 mai, Monsieur Philippe GONDARD précise qu'un rendez-vous est pris avec le Bureau d'Etudes Dynamic Concept (Monsieur Cyrille DUCARRE) le 8 juin pour une étude relative à des travaux de sécurité.

PISCINE

Ouverture de la piscine le lundi 20 juin. Fermeture le dimanche 21 août.

L'Entreprise GONCET procèdera au remplacement des pompes le jeudi 2 juin.

Madame Marlies BOLIVAR assurera les fonctions de Régisseur de la régie Piscine-Camping.

Madame Emelyne METRARD, titulaire du BNSSA assura la surveillance des bassins.

INDEMNITE DE REGISSEUR

Monsieur le Maire-Adjoint représentant le Maire empêché fait part au Conseil Municipal que les agents chargés des fonctions de régisseurs de recettes ou d'avances et ayant la responsabilité effective du maniement de fonds publics peuvent percevoir une indemnité de responsabilité des fonds dont le montant annuel maximum varie en fonction du montant mensuel des fonds manipulés et du montant du cautionnement auquel ces agents sont assujettis.

Pour les régisseurs des collectivités locales, les taux de cette indemnité sont fixés dans la limite de ceux définis pour les régisseurs de l'Etat.

D'après l'arrêté du 03/09/2001 avec effet au 01/01/2002 et au vu du montant moyen des recettes encaissées mensuellement (5 613.48 euros en 2015), le régisseur chargé d'assurer la régie de recettes piscine-camping pourrait percevoir une indemnité de responsabilité de régisseurs de 140.00 euros qui lui serait versée en deux acomptes sur les salaires de juillet et août 2016.

Le Conseil Municipal donne son accord.

TERRAIN AGENCE ROUTIERE

Une esquisse de division a été établie par la Société GSM avec accès à la zone constructible en servitude sur la parcelle du Département de l'Ain ou par empiètement sur la partie zone naturelle.

Les renseignements seront pris auprès de la DDT d'Ambérieu-en-Bugey avec notamment autorisation de réaliser un parking en zone naturelle

Surface envisagée d'acquisition : 2 000 m2 environ dont 800 m2 en zone constructible.

CCV

Une réunion s'est tenue le lundi 30 mai à Culoz.

Etaient présents :

Monsieur le Préfet de l'Ain

Madame la Sous-Préfète de Belley

Monsieur Damien ABAD

Les conseillers communautaires de la Communauté de Communes du Valromey et de la Communauté de Communes Bugey-Sud.

Proposition : Intégration des 12 communes de la CCV à la CC Bugey-Sud

Attente d'une décision de la commune Haut-Valromey qui doit délibérer.

SIEA

Modification du règlement intérieur et des statuts. Désignation d'un

Election d'un délégué suppléant au Syndicat Intercommunal d'Energie et d'E-Communication de l'Ain

Philippe GONDARD, Maire-Adjoint, représentant Monsieur Claude JUILLET, Maire empêché, donne lecture au Conseil Municipal d'un courrier émanant du Syndicat Intercommunal d'Energie et d'E-Communication concernant la modification de leur règlement intérieur et de leurs statuts, à savoir :

Règlement intérieur :

Les modifications sont relatives à :

La périodicité : « le Comité se réunit au moins **deux** fois par an. Le bureau se réunit au moins 3 fois par an ».

Les convocations :

« La convocation est adressée aux membres titulaires du Comité, ainsi que, pour information, aux suppléants, par écrit, à leur domicile **ou s'ils en font la demande, à une autre adresse ou transmis de manière dématérialisée** ».

Modification des statuts :

Augmentation du nombre de suppléants : « Chaque commune membre procède **à la désignation de suppléants en nombre double du nombre de délégués titulaires**. Chaque suppléant est apte à remplacer **indifféremment** tout délégué titulaire empêché. Le cas échéant, il siège au comité avec voix délibérative ».

Conformément à l'Article L 5212.7 du Code général des collectivités territoriales, il est procédé au vote pour l'élection d'un délégué suppléant au Syndicat Intercommunal d'Energie et d'E-Communication de l'Ain.

Pour la commune de Champagne-en-Valromey, le nombre de suppléants supplémentaires à désigner est de 1.

Monsieur Bernard GINESTE est élu délégué suppléant supplémentaire.

INSTALLATION INFORMATIQUE MAIRIE ET AGENCE POSTALE COMMUNALE

Signature d'un contrat CNM Services annuels : maintenance et assistance à distance et abonnement au service de sauvegarde CNM-Backup.

Lecture est donnée d'une proposition de contrat CNM Services annuels établie par la Société Cats'Net Multimédia de BELLEY, comprenant :

- Un Contrat d'abonnement au service de sauvegarde CNM-BACKUP
- Un Contrat d'entretien, de dépannage, d'assistance à distance et de maintien en bon état de fonctionnement des matériels informatiques de la mairie : Ordinateur portable de l'Agence postale Communale, Ordinateurs HP Secrétariat de Mairie, Ordinateur Bureau du Maire.

Le coût annuel de ce contrat s'élève à 800.00 € HT.

Le conseil accepte cette proposition de contrat.

DEGRADATION POTEAU INCENDIE

La société SITA CENTRE EST a détérioré le poteau incendie sis rue du Stade le lundi 30 mai lors de la collecte des ordures ménagères.

Une déclaration de sinistre a été envoyée à notre assurance avec un exemplaire du constat amiable ainsi qu'un devis de remplacement du poteau établi par SODEVAL.

MISE EN SEPARATIF DU RESEAU DE COLLECTE DES EAUX USEES SECTEUR CROIX DE CHARRON ET CHEMIN DES GROBES : PASSATION D'UN AVENANT

L'activité Travaux Publics de l'entreprise VINCENT a été reprise par 3 cadres de la société depuis le 1^{er} mars 2016 entraînant un changement de direction :

- Président : Monsieur Serge TARDY
- Directeur général : Benoît BERTHOLLET
- Directeur général : Pierre-Yves SAVARIN

Le nom de la société, les salariés, les moyens techniques et les locaux sont conservés, seuls le numéro de SIRET et le RIB changent.

Philippe GONDARD rappelle l'acte d'engagement passé avec la SAS VINCENT TP et la SAS FONTAINE TP (l'entreprise SAS VINCETN TP étant le mandataire des entrepreneurs groupés solidaires) pour la mise en séparatif du réseau de collecte des eaux usées Secteur Croix de Charron et Chemin des Grobes et précise qu'il y a lieu d'établir un avenant au marché.

Le conseil donne son accord.

REVITALISATION DU CENTRE DU VILLAGE

Monsieur Romuald GODET, Architecte, a terminé les plans relatifs au projet de réaménagement des trois maisons acquises au centre du village et les présentera en mairie le lundi 8 juin 2016 à 18h. L'ensemble du conseil est invité à cette rencontre.

SIVOM DU BAS BUGEY : DELEGUES TITULAIRES ET SUPPLEANTS

Rappel :

Titulaires : Jacques TARDY et Martine CONVERT

Suppléants : Philippe GONDARD et Mathias RICHARD

Le conseil municipal propose que Mathias RICHARD devienne délégué titulaire et Dominique CHARVET suppléant sous réserve que Madame Martine CONVERT soumette sa démission.

EHPAD

Madame Martine CONVERT pourrait être remplacée par Madame Laurence ROUX sous réserve que Madame Martine CONVERT soumette sa démission.

DEPARTEMENT DE L'AIN : DOTATION TERRITORIALE 2017

Lecture est donnée d'un courrier de Monsieur Damien ABAD, Président du Conseil Départemental précisant l'évolution des modalités d'attribution des aides aux communes et intercommunalités dans le cadre de la dotation territoriale.

Au titre de l'appel à projets 2017, une fiche d'intention pour chaque projet doit être transmise au plus tard le 30 juin, délai de rigueur.

Le dossier « Accessibilité de l'Eglise et de la Gendarmerie » pourrait être présenté.

ASSOCIATION VALROMEY CYCLO

Monsieur Yves MALKIEWIEZ, Président, remercie très chaleureusement la Municipalité pour sa contribution.

CLUB SPORTIF DU VALROMEY

Madame Alexandra BILLON-OURSEL remercie vivement la Municipalité pour avoir autorisé le CSV à faire intervenir la SODEVAL pour déboucher les WC extérieurs situés au stade.

VAL'MUSE

Invitation au concert de l'Ensemble Ludi Musici le dimanche 12 juin 2016 à 18h à l'Eglise du Grand-Abergement.

DEMANDE D'EMPLOI

Lecture est donnée d'une demande d'emploi saisonnier au service technique. Le conseil rappelle qu'aucun remplacement des employés municipaux n'est envisagé durant les congés d'été.

SITE INTERNET

Madame Evelyne SERPOL doit rencontrer Monsieur Olivier VIZZARI pour une mise au point quant à la modification du site.

SUBVENTION HYDRAULIQUE SANS FRONTIERE

La Commune de Belley ne pouvant soutenir le projet, l'Association Hydraulique Sans Frontières est à la recherche de nouveaux financements.

La subvention de 2000.00 € prévue au budget primitif 2016 reste en attente.

La séance est levée à 22h20.